CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

RETZ EN VALOIS Communauté de Communes

Office National des Forêts

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 décembre 2020



Alexandre de Montesquiou, président de la CCRV et Bertrand Wimmers, directeur de l'agence Picardie de l'ONF lors de la signature de la convention de partenariat entre les deux structures.

FORET DE RETZ : SIGNATURE D'UN PARTENARIAT ET CANDIDATURE AU LABEL FORET D'EXCEPTION

Le vendredi 4 décembre, la Communauté de communes Retz-en-Valois et l'Office national des forêts ont signé une convention de partenariat pour la période 2020 - 2026.

La forêt domaniale de Retz, première hêtraie et futaie cathédrale parmi les plus majestueuses de France, constitue la perle verte du Valois historique et un véritable levier de développement et d'attractivité pour le territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois (CCRV).

Fort de ces atouts et de ce potentiel forestier, des défis et des enjeux que chaque partenaire porte et partage, la CCRV et l'ONF ont souhaité s'engager autour **d'un projet pour le territoire au service des habitants**.



Tour Mangin.

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU CŒUR DES RELATIONS ENTRE LA CCRV ET L'ONF

Fruit d'une collaboration fructueuse depuis plusieurs années, une première convention signée en 2014 a permis de conduire un programme d'actions articulé autour de différentes thématiques, avec de nombreux partenaires.

Des projets de qualité ont ainsi été concrétisés : restauration écologique, programme d'animations nature avec l'Office du tourisme, reconstruction de l'Observatoire Mangin et aménagement du sentier de la Grande Guerre, création d'itinéraires de petite randonnée, accueil du festival Branches & Ciné, mise en place de la Route européenne d'Artagnan, restauration des allées dans le parc du château, restauration du regard de l'Ermitage Saint-Hubert, pièce essentielle de la Laie des pots, etc.

…/…

UNE FORMIDABLE OPPORTUNITE : LA FUTURE CITE INTERNATIONALE POUR LA LANGUE FRANÇAISE



Humble ouvrage militaire médiéval, le château de Villers-Cotterêts fut reconstruit en lisière de la forêt de Retz par François 1er qui la choisit pour y jouir des plaisirs de la chasse. Cette résidence royale devint célèbre à la suite de la signature de l'ordonnance rendant obligatoire l'usage de la langue française dans les actes de l'administration et de la Justice (1539).

Après avoir abrité un dépôt de mendicité, une maison de retraite, puis un EHPAD jusqu'en 2014, le château de Villers-Cotterêts deviendra en 2022, **à l'issue d'une campagne de restauration hors du commun,** portée par le Centre des monuments nationaux (CMN), **la Cité internationale de la langue française.**

« Un tel défi ne serait pas tenable, si l'ancrage territorial du programme de la Cité internationale de la langue française ne se fondait sur des liens forts avec l'environnement immédiat du château. Né de la forêt, il la prolonge et doit continuer de se nourrir d'elle.

C'est pourquoi, convaincus par ce lien intime indéfectible, les équipes du CMN et de l'ONF s'engagent, pour la première fois en France, dans un projet culturel enrichi par l'esprit des lieux : celui de la forêt de Retz, une forêt d'exception à plus d'un égard ».

Xavier Bailly, administrateur du château royal de Villers-Cotterêts, à propos du projet.

DEUX ATOUTS MAJEURS POUR LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE : LA FORET ET LE CHATEAU, INTIMEMENT ET HISTORIQUEMENT LIES

Riche de ces expériences réussies, des atouts forestiers et des opportunités qui se dessinent avec le projet de restauration du Château Francois 1er en future Cité internationale de la langue française (*lire ci-contre*), la CCRV et l'ONF ont choisi **d'amplifier la dynamique pour valoriser toujours mieux ce patrimoine naturel et culturel** de premier plan.

Des projets et un programme d'actions sont d'ores et déjà identifiés pour améliorer l'offre touristique, complémentaire et cohérente au projet de Cité internationale de la langue française.

Parmi les actions phares :

✓ l'aménagement d'un **itinéraire cyclo en forêt reliant les châteaux de Pierrefonds -Villers-Cotterêts - La Ferté Milon**, connectée au canal de l'Ourcq au sud, et la piste cyclable vers le château de Compiègne au nord. Ce tronçon de 35 km offrirait ainsi un itinéraire continu sur plus de 50 km à travers forêts et villages de caractère, depuis Compiègne jusqu'à La Ferté-Milon, et pourquoi pas Paris, en empruntant le canal de l'Ourcq !

✓ une réflexion sur **la création d'un spectacle son et lumière** thématisé dans le parc du château,

✓ la création de **réserves biologiques** et la poursuite des actions de génie écologique et de préservation des paysages,

✓ l'amplification de **l'offre d'animations en forêt** à destination des écoles et des habitants,

✓ la mise en place **d'une nouvelle équipe d'insertion** pour l'amélioration et l'entretien des sites d'accueil du public (sentiers de randonnée, étang Malva, Parc, etc.),

✓ la **valorisation de maison Neuve**, patrimoine lié à Alexandre Dumas et de la route d'Artagnan, la restauration des carrefours en étoile,

✓ le **classement de la Laie des Pots** au titre des monuments historiques et un programme de restauration en lien avec l'association.

D'autres actions sont également à venir.



…/…







Ces projets sont conduits en relation étroite avec les différents partenaires, au premier rang desquels, le Centre des monuments nationaux, le Conseil départemental de l'Aisne, la Région Hauts-de-France, les associations locales, Aisne tourisme et l'Office du tourisme intercommunale, les écoles, etc. et ont vocation à être largement partagés avec l'ensemble des usagers et amoureux de la forêt.

UNE CANDIDATURE RETENUE POUR LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

FORÊT D'EXCEPTION
FORÊT CANDIDATE

Parallèlement, l'ONF, la CCRV et le CMN ont proposé l'éligibilité de la forêt de Retz au label **« Forêt d'Exception® »**.

Ce label, créé à l'initiative de l'ONF en 2008, **distingue un projet territorial rassemblant les acteurs locaux engagés** dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées.

Le dossier présenté le 8 décembre au Comité national d'orientation **a été validé pour lancer la candidature de la forêt de Retz** !

C'est une excellente nouvelle, qui offre la possibilité à ce territoire forestier d'exception **d'entrer dans le cercle très fermé** des 20 forêts les plus prestigieuses de France !

Le processus va désormais s'engager avec la mise en place d'un Comité de pilotage **associant largement l'ensemble des acteurs locaux** pour définir un contrat de projet partagé et identitaire du territoire.

Une belle reconnaissance pour cette forêt qui apporte beaucoup au territoire et à ses habitants depuis des siècles, et **un label à la hauteur de la future Citée internationale de la langue française**.

CONTACT PRESSE
OFFICE NATIONAL DES FORETS

Elise Michaud
elise.michaud@onf.fr
06 21 50 80 31

Marjorie Levasseur
Marjorie.levasseur@onf.fr
06 34 07 26 07

CONTACT PRESSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
RETZ EN VALOIS

Marlène Rollet
m.rollet@retzenvalois.fr
03 23 96 60 17 – 06 86 93 26 89